

Pour diffusion immédiate.

## Le budget fédéral accorde des moyens supplémentaires aux organismes de bienfaisance

*Suppression de l'impôt sur les gains en capital pour les donateurs et les organismes de bienfaisance*

**Ottawa, le mercredi 3 mai 2006.** L'exemption de l'impôt sur les gains en capital pour les dons de valeurs cotées en bourse au profit des organismes de bienfaisance enregistrés a été annoncée hier, avec effet immédiat, lors de la présentation du budget fédéral.

« La suppression de l'impôt sur les gains en capital pour les dons de valeurs cotées en bourse est le signe que le gouvernement reconnaît l'importance des organismes de bienfaisance et des organismes sans but lucratif du Canada, au nombre de plus de 161 000, ainsi que des millions de bénévoles qui améliorent la vie des Canadiens, a déclaré Georgina Steinsky-Schwartz, présidente et chef de la direction d'Imagine Canada. Imagine Canada a défendu ardemment l'adoption de cette mesure et nous sommes satisfaits qu'elle fasse partie du budget d'hier. »

Cette nouvelle mesure pourrait ouvrir la voie à 300 millions de dollars de dons supplémentaires par année, selon les estimations.

Quand le taux d'inclusion des gains en capital a été baissé pour la première fois en 1997, les dons de valeurs cotées en bourse ont augmenté de 69 millions de dollars à 200 millions de dollars environ en 2004. La mesure budgétaire annoncée hier s'appliquera aux dons effectués à partir du 2 juin 2006. Elle s'étendra également aux dons de terres écosensibles et aidera les propriétaires fonciers, ainsi que les groupes qui se consacrent à la conservation, dans leurs actions de protection du patrimoine naturel du Canada.

Les dons de bienfaisance des particuliers représentent environ 11 % du financement des organismes de bienfaisance enregistrés du Canada. La contribution du secteur de la bienfaisance et sans but lucratif du Canada à l'économie est importante : il emploie plus de 2 millions de Canadiens, fait appel à plus de 6,5 millions de bénévoles et représente 7,8 % du PIB, en comptant la valeur du bénévolat. Les organismes de bienfaisance et les organismes sans but lucratif sont indispensables dans la prestation des services publics, notamment dans les domaines de l'alphabétisation, de l'apprentissage d'une langue seconde, du soutien aux victimes, des collectivités sécuritaires, des interventions d'urgence, de la recherche en santé, des refuges d'urgence, des secours en cas de catastrophe économique et naturelle et des programmes de retour au travail.

Imagine Canada intervient en faveur des organismes de bienfaisance, des organismes sans but lucratif et des entreprises dotées d'une conscience sociale du Canada et assure la promotion de leur œuvre au sein de nos collectivités.

**Personnes-ressources :** Lisa Hartford  
Gestionnaire des relations avec les médias et de la communication  
Imagine Canada  
1 800 263-1178, poste 225

416 597-2293, poste 225

Teri A. Kirk, vice-présidente aux politiques publiques et  
aux relations gouvernementales

Imagine Canada

Tél. : 613 238-7555, poste 225

Cellulaire : 798-6682

[tkirk@imaginecanada.ca](mailto:tkirk@imaginecanada.ca)